

Le 24 juillet 2018

Chères citoyennes,
Chers citoyens,

Vendredi dernier, le Conseil a discuté d'une offre que lui avait présentée Zardev inc. de « donner » à la Ville certaines parties de « lots submergés » directement contigües à ses terrains riverains des lacs Masson, du Nord et Dupuis. Quelque 85 citoyens ont assisté à la réunion et ont fait part de leur opinion sur le sujet. Le consensus de la quasi-totalité des résidents présents fut de demander au Conseil de rejeter l'offre aux motifs suivants:

- i) son acceptation risquait d'être interprétée à tort comme une reconnaissance par la Ville d'une forme de droit de propriété en faveur de Zardev inc. ; et
- ii) les questions entourant les droits de propriété de la Ville et des résidents riverains quant aux « lots submergés » devraient être négociés ou jugés ensemble et non de façon distincte.

Le Conseil a décidé, à l'unanimité, de rejeter l'offre de Zardev inc. pour diverses raisons. Il a par ailleurs indiqué que toute éventuelle offre acceptable pour la Ville ne devra en aucun cas entraver les recours des citoyens. Le Conseil a également rappelé qu'il considère que la Ville est par ses titres la seule véritable propriétaire des parties des « lots submergés » directement adjacents à ses terrains riverains.

Dans ce dossier, la Ville réitère sa préférence, si possible, pour un accord négocié avec Zardev inc., lequel serait sujet aux conditions prévues dans la résolution du Conseil du 20 juillet dernier, et souhaiterait que le litige des résidents riverains puisse faire l'objet d'un règlement par la même occasion.

À cet effet, vous trouverez ci-jointe la résolution du Conseil.

Le Maire,



JD/km

Joseph Dydzak, B.A. Hons., LL.B., M.B.A